

Tarifs TTC, en vigueur au 01/10/2025

Honoraires à la charge du vendeur (sauf convention contraire et particulière) calculés sur le montant de la transaction réalisée.

<u>TRANSACTION</u> Vente de locaux à usage d'habitation, locaux professionnels, commerciaux ou industriel, terrains à bâtir ou d'agrément	
PRIX DE VENTE	HONORAIRES DE L'AGENCE
Jusqu'à 30 000 €	Forfait de 3 200 € TTC
De 30 001 € à 70 000 €	8 % TTC
De 70 001 € à 100 000 €	7.5 % TTC
De 100 001 € à 130 000 €	7 % TTC
De 130 001 € à 150 000 €	6.5 % TTC
De 150 001 € à 175 000 €	6 % TTC
De 175 001 € à 200 000 €	5.5 % TTC
De 200 001 € à 250 000 €	5 % TTC
De 250 001 € à 400 000 €	4.5 % TTC
De 400 001 € à 600 000 €	4 % TTC
Au-delà de 600 001 €	3 % TTC
Estimation	gratuite

Ces honoraires comprennent la commercialisation, la rédaction du compromis de vente, le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique. En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables seront ceux du mandat initial.

06 84 33 38 20 / 06 09 28 93 35 / contact@fabre-immobilier.fr

SASU au capital de 1 000 € • SIRET 98946577800011 • TVA FR48989465778 • Carte professionnelle CPI23012025000000003 délivrée par la CCI de la Creuse • RCP 28009073916 auprès d'Allianz IARD, 1 cours Michelet, CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex
La société ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission (pour l'activité de transaction).
Médiateur de la consommation : MEDIMMOCONSO, 9 Route du Brandeau, 16390 Montignac-le-Coq • contact@medimmoconso.fr

Barème Honoraires de location (Tous types de mandats)

LOCATION (locaux à usage d'habitation vides ou meublés)

Loi ALLUR (Décret n°2014-890 du 1er Aout 2014)

Désignation	Charges	Montants*
Honoraires d'entremise et de négociation	Bailleur	OFFERTS
Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction du bail**	Bailleur Locataire	8 € TTC / M²
Etablissement de l'état des lieux d'entrée***	Bailleur Locataire	3 € TTC / M²

***Ces barèmes imposés par la loi ALUR seront respectés en limitant le montant total à 1 mois de loyer par partie.**

**** comprend également le shooting photo et vidéo, la publicité...**

***** (L'état des lieux de sortie est offert si l'état des lieux d'entrée a été réalisé par nos soins et que le mandat de gestion est en cours)**

06 84 33 38 20 / 06 09 28 93 35 / contact@fabre-immobilier.fr

SASU au capital de 1 000 € • SIRET 98946577800011 • TVA FR48989465778 • Carte professionnelle CPI23012025000000003 délivrée par la CCI de la Creuse • RCP 28009073916 auprès d'Allianz IARD, 1 cours Michelet, CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex

La société ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission (pour l'activité de transaction).

Médiateur de la consommation : MEDIMMOCONSO, 9 Route du Brandeau, 16390 Montignac-le-Coq • contact@medimmoconso.fr



TARIFS DES PRESTATIONS DE GESTION LOCATIVE GEST'IN

Tarifs en vigueur au 01 Janvier 2024 (taux de T.V.A. : 20 %)	HT	TTC
Honoraires De Gestion Courante • A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	6 %	7,20 %
	Des sommes encaissées	
Honoraires complémentaires • A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	Vacation horaire avec un minimum de facturation d'une heure	
Constitution et envoi du dossier pour la demande d'autorisation préalable de mise en location	50€	60€
Représenter le mandant ou le faire représenter aux Assemblées Générales des copropriétaires dans la mesure où le mandataire n'assume pas les fonctions de syndic de la copropriété à laquelle appartient le bien géré ; le représenter auprès des associations de locataires	50€	60€
Clôture de compte propriétaire	50€	60€
Etablissement et envoi de l'aide à la déclaration des revenus fonciers (hors meublé) (par an)	Forfait par lot	
	38,33 €	46€
	Forfait par lot secondaire isolé	
	20,83€	25€
Production des revenus locatifs fonciers (location nue) / Production et télétransmission des revenus locatifs BIC (location meublée)	Forfait par lot	
	333,33€	400€
	Forfait par lot secondaire	
	166,66€	200€
Réponse d'expert à une question fiscalité	166,66€	200€
Suivi administratif, technique et financier des travaux (réparation, rénovation, reconstruction, changement de distribution, etc...)	Pour les travaux d'un montant supérieur à	
	600€	720€
Définir les travaux à réaliser, passer les devis et marchés avec tous les architectes, entrepreneurs et artisans, commander, surveiller et réceptionner les travaux, régler toutes les factures ou mémoires, prendre des photographies, requérir les plans cadastraux, demander l'autorisation administrative (déclaration de travaux ou permis de construire)	5% H.T du montant des travaux T.T.C 2 % H.T du montant des travaux T.T.C si présence de maître d'œuvre ou architecte	
En cas de sinistre (intervention auprès des compagnies d'assurance, représentation aux expertises), suivi de procédure contentieuse et/ou constitution du dossier pour l'avocat	Vacation horaire avec un minimum de facturation d'une heure	
	50 € / heure	60 € / heure
Garanties Loyers Impayés A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	% TTC du quittance annuel	
Pack SÉRÉNITÉ : Pack CONFORT + Garantiedesloyersimpayés : protectionjuridique,détériorations immobilières, défense et recours (G.L.I.)	2,80 % TTC	
Propriétaire Non Occupant (P.N.O) A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	Lot d'habitation	
	95 € TTC (appartement < 200 m²)	160€ TTC (maison < 200 m²)
	Autre lot	
	60 € TTC (garage et box)	235 € (local commercial < 200 m² - au-delà sur devis)
Autres honoraires		
Pour l'avenant à bail, partagés par moitié entre le bailleur et le locataire	283.33€	340€

Règlement rémunérations apporteurs d'affaires

ARTICLE 1- Présentation de l'agence immobilière participante

Agence FABRE Immobilier, réseau et agence immobilière située [indiquer l'adresse complète], Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) au capital de 1 000 €, SIRET 989 465 778 00011, TVA FR48989465778, Carte professionnelle n° CPI23012025000000003 délivrée par la CCI de la Creuse, RCP n° 28009073916 auprès d'Allianz IARD, 1 cours Michelet, CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex.

La société ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission (pour l'activité de transaction). Agence représentée par Madame FABRE Noémie.

ARTICLE 2- Conditions de participation

Il est spécifié que la notion d'apporteur d'affaire correspond à une mise en relation entre l'agence et un vendeur. L'apporteur d'affaire doit avoir présenté le propriétaire à l'agence et jouer son rôle de mise en confiance entre les deux parties. L'émission d'une simple information auprès de l'agence ne correspond en aucun cas à une affaire apportée.

ARTICLE 3 – Conditions de règlement

Montants Prime de mise en relation :

150 € TTC lors de la signature d'un mandat exclusif + 10 % du montant de nos honoraires HT si la vente aboutit

06 84 33 38 20 / 06 09 28 93 35 / contact@fabre-immobilier.fr

SASU au capital de 1 000 € • SIRET 98946577800011 • TVA FR48989465778 • Carte professionnelle CPI23012025000000003 délivrée par la CCI de la Creuse • RCP 28009073916 auprès d'Allianz IARD, 1 cours Michelet, CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex

La société ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission (pour l'activité de transaction).

Médiateur de la consommation : MEDIMMOCONSO, 9 Route du Brandeau, 16390 Montignac-le-Coq • contact@medimmoconso.fr